

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COLMAR - 6851 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/03/2026 - 1358 - 2019 B 00069 - 844 639 021 - 2M PROJECT

**Bilan Actif**

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé ( I )				
	Frais d'établissement ( II )				
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
Constructions					
Installations tech.,mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	171 480		171 480	171 480	
Créances rattachées à des participations	233 578		233 578	97 302	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>Total de l'actif immobilisé ( III )</b>	<b>405 058</b>		<b>405 058</b>	<b>268 782</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (2)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	4 327		4 327	
Charges constatées d'avance					
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	39 254		39 254	41 023	
<b>Total de l'actif circulant ( IV )</b>	<b>43 581</b>		<b>43 581</b>	<b>41 023</b>	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts ( V )				
	Primes de remboursement des emprunts ( VI )				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif ( VII )				
	<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF ( I à VII )</b>	<b>448 639</b>		<b>448 639</b>	<b>309 805</b>
			233 578	97 302	
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			233 578	97 302	
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		Règlement ANC 2022-06	
		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	95 480	95 480
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	9 548	16 950
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(86 555)	(258 518)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>193 918</b>	<b>164 561</b>	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>212 391</b>	<b>18 473</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	235 398	270 000
	Emprunts et dettes financières divers (2)		15 223
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	850	960
	Dettes fiscales et sociales		5 149
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
<b>Total des dettes</b>		<b>236 248</b>	<b>291 332</b>
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>448 639</b>	<b>309 805</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		193 918,17	164 560,81
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		36 698	55 934
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
<b>Total des produits d'exploitation</b>					
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes (1)			1 010	5 267
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges			257		
<b>Total des charges d'exploitation</b>				1 267	5 267
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				(1 267)	(5 267)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			(1 267)	(5 267)
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation (2)		199 500	110 200
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
<b>Total des produits financiers</b>			<b>199 500</b>	<b>110 200</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)		3 494	188
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
<b>Total des charges financières</b>			<b>3 494</b>	<b>188</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>196 006</b>	<b>110 012</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>			<b>194 739</b>	<b>104 745</b>
	<b>Produits exceptionnels</b>			<b>83 445</b>
	<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>18 480</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>				<b>64 965</b>
	Participation des salariés aux résultats			
	Impôts sur les bénéfices		821	5 149
<b>Total des produits</b>			<b>199 500</b>	<b>193 645</b>
<b>Total des charges</b>			<b>5 582</b>	<b>29 084</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>193 918</b>	<b>164 561</b>
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **448 639** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **199 500** euros et un total **charges** de **5 582** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **193 918** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
Imm. corp. en cours, avances et acomptes							
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	268 782		136 277			405 058
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>268 782</b>		<b>136 277</b>			<b>405 058</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>268 782</b>		<b>136 277</b>			<b>405 058</b>

## Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

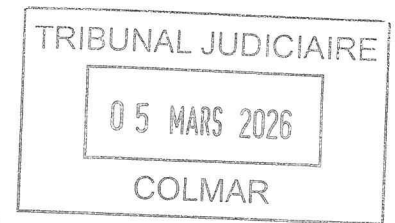
		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations	233 578	233 578	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	4 327	4 327	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>237 905</b>	<b>237 905</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	235 398	35 848	156 769	42 782
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	850	850		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>236 248</b>	<b>36 698</b>	<b>156 769</b>	<b>42 782</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		34 602			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

TRIBUNAL JUDICIAIRE  
05 Mars 2020  
COLMAR

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		95 480,00	1,0000	95 480,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>95 480,00</b>	<b>1,0000</b>	<b>95 480,00</b>



**2M PROJECT**  
SASU au capital de 95 480 euros,  
immatriculée au RCS de COLMAR sous le numéro 844 639 021,  
dont le siège social est situé 5 RUE ANDRE CITROEN 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

## **TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTA DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 13 JANVIER 2026 EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

L'associée unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 193 918,17 euros.

L'associée unique décide tout d'abord d'apurer l'intégralité des pertes antérieures inscrites au compte « report à nouveau », soit -86 555,36 euros.

Après apurement, le reliquat de résultat disponible ressort à 107 362,81 euros.

L'associée unique décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 107 362,81 euros, soit 1,12 euro pour chacune des 95480 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra au plus tard le 14 janvier 2026.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de 107 362,81 euros sur le résultat de l'exercice.

L'associée unique obtiendra son dividende de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Mme Séverine BIECHY	95480	107 362,81 €	Prélèvement forfaitaire unique
<b>TOTAL</b>	95480	107 362,81 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 107 362,81 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 31,40 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 18,60 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence

de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associée unique, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

**Exercice N-1 :**

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

**Exercice N-2 :**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 1,05 euro

**Exercice N-3 :**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 1,26 euro

La Présidente

Zone de signature



Certifié conforme